



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Bénédicte DESSERT

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : [b.dessort@inao.gouv.fr](mailto:b.dessort@inao.gouv.fr)

Madame le Maire  
Mairie  
BP 2  
73270 Beaufort

MAIRIE DE BEAUFORT

- 5 OCT. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Mâcon, le 29 septembre 2020

V/Réf : I. PINTO/MCh

N/Réf : CM/LM/BD-20-397

Objet : révision allégée n°1 du PLU  
Commune de Beaufort

Par courrier en date du 13 août 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour avis, le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Beaufort.

La commune de Beaufort appartient à l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ». Elle se situe également dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » et de l'IG spiritueux « Génépi des Alpes ».

Après une étude attentive du dossier, veuillez trouver ci-après les observations de l'INAO :

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Beaufort porte sur le reclassement en zone Um d'une partie de zone Aa et inversement. Ce reclassement concerne une surface de 500m<sup>2</sup> environ. 650m<sup>2</sup> sont à reclassés de zone Aa en zone UM et 150m<sup>2</sup> de zone Um en zone Aa

Le projet de révision allégée n°1 engendre une faible consommation foncière supplémentaire.

Compte tenu de ces éléments, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a qu'un faible d'impact sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice,  
et par délégation,  
Christèle Mercier

Copie : DDT 73